

Département  
Haute Loire

**EXTRAIT**  
**du Registre des Délibérations du Bureau**  
**de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Lignon**

Séance du 25 Octobre 2022

Date d'envoi de la convocation : 19 octobre 2022

Conseillers en exercice : 10

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Présents ou représentés : 6

Délibération n°: 202210-05B

Pouvoirs : 0

Excusés : 4

Objet : Animation du site Natura 2000 Haute vallée du Lignon – année 2023

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 25 octobre 2022 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 Impasse du Forum de Corsac à 8h30 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

**Communauté de communes Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard**

**Communauté de communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien**

**Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe**

**Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles**

**Communauté de communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe**

Excusés :

**Communauté de communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier**

**Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : PALHIÈRE Jean-Louis**

**Communauté de communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis**

**Communauté de Communes Ambert Livradois FOREZ : SAVINEL Jean**

lesquels forment la majorité en exercice du Bureau.

Secrétaire de séance :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que l'EPAGE Loire Lignon est en charge de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 "Haute vallée du Lignon" (animé en interne depuis 2013). Le programme des actions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 se décline en plusieurs opérations :

- assurer l'animation et la coordination de la mise en œuvre du DOCOB ;
- établir un bilan d'avancement de la procédure et mettre à jour le DOCOB ;
- permettre l'appropriation du DOCOB dans les politiques de gestion territoriale ;
- assurer un suivi de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire ;
- suivre la qualité de l'eau et du substrat du Lignon ;
- compléter le diagnostic sur la moule perlière ;

- réaliser des inventaires complémentaires sur d'autres groupes taxonomiques ;
- restaurer et maintenir les zones humides ;
- sensibiliser la population locale aux enjeux du site Natura 2000 et communiquer sur la moule perlière.

Le plan de financement relatif à ce programme d'actions est défini dans le tableau ci-après :

**Synthèse du montant par poste**

Poste de dépense	Dépenses prévisionnelles réellement supportée en €	Dépenses éligibles au MTEs	Dépenses éligibles au FEADER
Frais de personnel	14 570,86	14 570,86	14 570,86
Prestation de service	275,00	275,00	229,17
frais professionnels	0,00	0,00	0,00
frais de structure 15 %	2 185,63	2 185,63	2 185,63
Montant Total	17 031,48	17 031,48	16 985,65

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le programme d'actions et le plan de financement de cette opération ;
- **AUTORISE** le Président ou l'un des Vice-Présidents à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits en section de fonctionnement au budget primitif 2023 de l'EPAGE Loire Lignon.

Fait le 25 octobre 2022, à Brives-Charensac  
Tous les membres présents ont signé au registre.

**Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,**



**Jean-Paul BRINGER**

Le Secrétaire de séance

Philippe DELABRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État